

Succès du photovoltaïque en Wallonie : une tendance à confirmer

Le marché photovoltaïque belge a connu en 2018 la relance la plus importante de ces six dernières années avec 367 MWc supplémentaires installés (dont 133 MWc pour la Wallonie), ce qui a permis de fournir 4% de la consommation d'électricité en Belgique. La filière est amenée à jouer un rôle prépondérant dans la transition énergétique du pays. Les objectifs politiques qui lui ont été fixés nécessitent cependant l'élaboration d'un cadre facilitant les installations dans toutes les gammes de puissance et une stratégie en matière de stockage, d'électro-mobilité et d'autoconsommation collective.

Les données annuelles d'installations photovoltaïques en Belgique, publiées par l'Observatoire photovoltaïque¹ géré par l'APERe, font état de 367 MWc installés en Belgique en 2018, dont 133 MWc en Wallonie (en forte progression par rapport à 2017). La puissance totale du parc photovoltaïque belge a donc dépassé le cap de 4 GW et devra continuer à jouer un rôle prépondérant face aux défis climatiques.

Nécessité d'un cadre de soutien juste afin d'atteindre les objectifs de déploiement fixés

Le Plan National Energie Climat définit, pour 2030, un objectif de 18,3% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en Belgique. Pour y parvenir, la Wallonie s'est notamment engagée à suivre un rythme annuel d'installation de 200 MWc et la Belgique dans son ensemble devra doubler sa puissance installée. Ces objectifs pourraient cependant être revus à la hausse suite à l'examen en cours du Plan National Energie Climat belge par la Commission européenne.

Il est donc nécessaire de mobiliser dans les prochaines années tout le potentiel d'installation disponible, notamment par une amélioration du cadre de soutien existant pour les segments trop peu développés à l'heure actuelle. Les installations de 50 KWc (tels que les toitures sur les écoles, hôpitaux) devront connaître un assouplissement des contraintes techniques d'intégration au réseau, tandis que les grandes installations (de plus de 1 MWc, par exemple sur des friches industrielles) devront disposer d'un niveau de soutien plus important, compte tenu de leurs perspectives d'autoconsommation individuelle plus limitées.

Une meilleure intégration du photovoltaïque via les communautés d'énergie renouvelable

La Wallonie doit tirer parti de la baisse du coût des installations pour faire du photovoltaïque un véritable pivot de la transition énergétique, en couplant sa production au développement du stockage, à l'électro-mobilité et au chauffage des bâtiments. Pour y parvenir, il faudra d'une part, développer le rôle des communautés d'énergie renouvelables pour favoriser l'autoconsommation collective (rapprocher la consommation d'énergie renouvelable de sa production), et d'autre part, encadrer le phasing-out du compteur qui tourne à l'envers (obligation européenne d'ici 2023), afin de valoriser au mieux l'électricité produite, via le stockage et l'électro-mobilité ou encore le rachat sur le réseau.

Une cohérence et une visibilité de l'action gouvernementale

Le secteur photovoltaïque rappelle aux autorités les risques liés aux effets d'annonce, tout particulièrement pour le marché résidentiel. La bulle photovoltaïque actuelle dans le secteur résidentiel, liée à l'annonce de l'exonération du tarif prosumer (pour toute installation mise en service avant le 1^{er} juillet 2019) pourrait entraver un développement de qualité de la filière sur le moyen et long terme. Ce développement doit également reposer sur une large acceptation sociétale, d'où la nécessité de garantir une participation juste et proportionnée aux frais de réseau.

La situation conjoncturelle favorable de la Wallonie et de Bruxelles en 2018 a permis une belle progression de la capacité installée. L'enjeu est maintenant de pérenniser cette dynamique via la mise en place d'un cadre photovoltaïque efficace et ambitieux, répondant aux enjeux climatiques. La balle est désormais dans le camp des futurs gouvernements...

¹ <https://www.apere.org/fr/observatoire-photovoltaique>

CONTACT PRESSE :

Jehan Decrop : Conseiller en énergie – 0488/95.05.40 – jdecrop@edora.be

Fawaz Al Bitar : Directeur Général d'Edora : 0496/ 12 22 31 – falbitar@edora.be

Géraldine Nethercott : Chargée de communication – 0477/20.39.23 gnethercott@edora.be

A PROPOS D'EDORA :

EDORA fédère une filière renouvelable tournée vers un triple optimum : socio-économique, énergétique et environnemental. Notre fédération plaide pour un développement renouvelable ambitieux, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité économique.

EDORA est la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables. Nos actions visent à favoriser et soutenir le développement de la filière renouvelable. Nous fédérons l'ensemble des acteurs économiques développant des produits et services innovants tournés vers la transition énergétique, l'intégration des renouvelables et la gestion durable de l'énergie dans les bâtiments...

En savoir plus : www.edora.org